

## CONSEIL MUNICIPAL DE RAYMOND

Séance publique du 03 Avril 2024

### Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-quatre, le Mercredi 03 Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Raymond, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René RASLE, Maire.

**Etaient présents** : René RASLE, Nicolas GAUSSERAN, Sandrine MIAN, Emmanuel GAUGUE, Catherine MONTBRUN, Isabelle BOUVIER, Patrick DUBOS

**Absents** : Franck PIERRE, Jean-Guy BRUNET, Maryse BONNET

**Pouvoirs** : Maryse BONNET donne pouvoir à Sandrine MIAN, Jean-Guy BRUNET donne pouvoir à Nicolas GAUSSERAN

Madame Sandrine MIAN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 10

Présents : 7

Votants : 9

La séance est ouverte à 19h15.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du 14 Février 2024
- Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Commune
- Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Commune
- Affectation du résultat de fonctionnement 2023 – Budget Commune
- Vote des taux d'imposition 2024
- Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Commune
- Fongibilité des crédits 2024 – Budget Commune
- Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Eau
- Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Eau
- Affectation du résultat de fonctionnement 2023 – Budget Eau
- Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Eau
- Subventions aux associations 2024
- Contribution au FSL 2024
- Modification de la durée d'amortissement – Budget Eau
- Questions diverses

Monsieur le Maire présente le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 Décembre 2023, approuvé à l'unanimité.

#### **Délibération 2024-014 – Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Commune**

Le Conseil Municipal s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées, les membres déclarent que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par Madame le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **Délibération 2024-015 – Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Commune**

Sous la présidence de Monsieur Nicolas GAUSSERAN, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, et sans la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses 2023	164 532,81 €
Recettes 2023	166 897,21 €
Résultat de l'exercice 2023	2 364,40 €
Résultat de l'exercice 2022	79 510,55 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>54 740,70 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses 2023	18 434,47 €
Recettes 2023	34 512,78 €
Résultat de l'exercice 2023	16 078,31 €
Résultat de l'exercice 2022	-8 555,67 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>7 522,64 €</b>

**Approuvé à l'unanimité**

#### **Délibération 2024-016 – Affectation du résultat de fonctionnement 2023 – Budget Commune**

Après avoir examiné le Compte Administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

- Excédent pour la section de FONCTIONNEMENT de 54 740,70 €
- Excédent pour la section d'INVESTISSEMENT de 7 522,64 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Affectation de la section de FONCTIONNEMENT au 002</b>	54 740,70 €
<b>Total affecté au compte 1068</b>	0 €
<b>Solde de la section d'INVESTISSEMENT reporté au 001</b>	7 522,64 €

**Approuvé à l'unanimité**

#### **Délibération 2024-017 – Vote des taux d'imposition 2024 – Budget Commune**

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des taxes directes locales comme suit pour 2024 :

Taxes directes locales	Taux communaux 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31.88 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	34.57 %
Taxe Habitation	18.89 %
CFE	28.03 %

### Approuvé à l'unanimité

#### Délibération 2024-018 – Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Commune

Le projet de budget primitif 2024 se présente en équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 196 737,39 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 25 115,99 €

### Approuvé à l'unanimité

#### Délibération 2024-019 – Fongibilité des crédits 2024

Le référentiel M57, étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies donc bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits pour les dépenses de fonctionnement ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### Approuvé à l'unanimité

#### Délibération 2024-020 – Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Eau

Le Conseil Municipal s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées, les membres déclarent que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par Madame le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### Approuvé à l'unanimité

## Délibération 2024-021 – Approbation du Compte Administratif 2023 – Budget Eau

Sous la présidence de Monsieur Nicolas GAUSSERAN, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, et sans la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2023	14 690,70 €
Recettes 2023	7 556,87 €
Résultat de l'exercice 2023	7 133,83 €
Résultat de l'exercice 2022	-2 854,15 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>4 279,68 €</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses 2023	11 714,23 €
Recettes 2023	7 402,77 €
Résultat de l'exercice 2023	-4 311,46 €
Résultat de l'exercice 2022	28 632,69 €
<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>24 321,23 €</b>

**Approuvé à l'unanimité**

## Délibération 2024-022 – Affectation du résultat de fonctionnement 2023 – Budget Eau

Après avoir examiné le Compte Administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

- Excédent pour la section de FONCTIONNEMENT de 4 279,68 €
- Excédent pour la section d'INVESTISSEMENT de 24 321,23€

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Affectation de la section de FONCTIONNEMENT au 002</b>	4 279,68 €
<b>Total affecté au compte 1068</b>	0 €
<b>Solde de la section d'INVESTISSEMENT reporté au 001</b>	24 321,23 €

**Approuvé à l'unanimité**

## Délibération 2024-023 – Vote du Budget Primitif 2024 – Budget Eau

Le projet de budget primitif 2024 se présente en équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 8 009,31 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 31 730,54 €

**Approuvé à l'unanimité**

## Délibération 2024-024 – Subvention aux associations 2024

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année 2024, les subventions aux associations suivantes :

Les Amis de l'Ecole	200 €
ADMR	50 €
USEP de Levet	50 €

## **Approuvé à l'unanimité**

### **Délibération 2024-025 – Contribution au FSL**

La commune, comme chaque année, participe au Fonds de Solidarité Logements (FSL). Cette aide intervient pour les factures de logement, d'énergie, d'eau et de téléphone afin de répondre aux besoins des habitants en situation de précarité.

La contribution de la commune s'élève à 250 euros.

## **Approuvé à l'unanimité**

### **Délibération 2024-026 – Modification de la durée d'amortissement – Budget Eau**

Le Conseil Municipal décide de procéder à la modification de l'amortissement de tous les biens du Budget Eau. A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024, tous les biens seront amortis sur 40 ans. Les biens antérieurs seront recalculés en fonction.

## **Approuvé à l'unanimité**

---

### **Questions diverses**

Monsieur Nicolas GAUSSERAN, 1<sup>er</sup> Adjoint, indique aux membres du Conseil Municipal que Madame Sandrine MIAN, 2<sup>ème</sup> Adjointe, participera à l'élaboration du budget 2025.

Monsieur Emmanuel GAUGUE aimerait plus de communication entre les Maire et Adjointes et les Conseillers Municipaux.

Madame Catherine MONTBRUN demande si des dépôts sauvages ont été faits depuis la fin de l'air de brûlage. Monsieur le Maire répond que rien n'a été déposé et souligne son grand étonnement.

Monsieur Nicolas GAUSSERAN, 1<sup>er</sup> Adjoint, a participé à une réunion avec le SDE 18 le 2 Avril 2024 et annonce que la borne de recharge de voitures électriques située au restaurant communal sera, à l'avenir, sûrement supprimée.

Plus aucunes questions soumisees, Monsieur le Maire clos la séance à 20h50.

Le 29 Mai 2024

Le Maire,  
René RASLE

Le secrétaire de séance,  
Sandrine MIAN